



Droit aux prestations de la CAF

Par kamel72

nous sommes en france grace à un visa touristique: moi ,ma femme et mes trois enfants et nous avons l'attention de rester en france ,mes enfants sont inscrits à l'école.je me demande alors esque on a le droit de beneficier de certains aides de la CAF telque (allocations,aide au logement,aide de rentrée scolaire...) et si ce ne pas le cas s'il vous plait quels sont les conditions afin d'avoir ces aides. merci

Par Isadore

Bonjour,

Pour avoir droit aux aides de la CAF, il faut résider en France (ce qui n'est pas le cas puisque vous êtes arrivés comme touristes) et de manière régulière. Si vous obtenez un titre de séjour, vous pourrez prétendre aux aides sociales une fois que vous aurez résidé assez longtemps en France.

Si votre intention est de rester en France sans titre de séjour valable, vous n'aurez droit à aucune aide. La seule chose à laquelle vous pourrez prétendre, si vos ressources sont faibles, c'est l'AME, qui permet de bénéficier d'un minimum de soins. Des associations proposent aussi un minimum d'aide comme des colis alimentaires.